

MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 novembre 2019

Présents : MM COULON Anne-Marie, VERDON Denis, JOUINEAU Laurence, VALIN Françoise, RIVIERE Dominique, FAIVRE Nathalie, FILLON Nicolas, MATUSIAK François, ANNEREAU Frédérique, TURCOT Marie-Annick, CHAUVET Jean, VEQUAUD Adélaïde, DURAND Georges

Absents : Madame MIAU Magali, Monsieur BOISSEAU Olivier

Secrétaire : Madame ANNEREAU Frédérique

2019-D-95 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE DE SAINT MARTIN

Madame le Maire rappelle que la commune a pour projet la rénovation énergétique de la salle de Saint Martin. Les travaux consistent à isoler la toiture et les murs, remplacer les ouvertures extérieures ainsi que rénover le système de chauffage.

Les travaux sont estimés pour un montant de 231 000.00 € HT, le coût global de l'opération s'élève à 289 385.00 € HT.

Madame le Maire précise qu'une aide pourra être accordée par l'Etat pour le financement des travaux.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération

Coût total de l'opération : 289 385.00 € HT

Financement :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Aide de l'Etat (40% espéré) | : 115 754.00 € |
| Sydev (Aide espérée) | : 25 000.00 € |
| Autofinancement | : 148 631.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de réhabilitation de la salle de Saint Martin
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention à hauteur maximale de 30 % du coût hors taxes
- Sollicite des subventions auprès du Sydev
- Charge Madame le Maire de déposer les dossiers de demande de subvention.

2019-D-96 DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les remplacements d'agents en arrêt maladie nécessitent le recrutement de personnel, il convient donc d'augmenter les crédits au chapitre 012 en votant la décision modificative ci-dessous.

| Désignation | Dépenses | Dépenses |
|------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | |
| DF 022 | 7 000 € | |
| FONCTIONNEMENT | | |
| DF Chapitre 012 Article 6413 | | 7 000 € |
| Total | 7 000 € | 7 000 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n°2 au budget communal pour l'exercice 2019.

2019-D-97 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -EXERCICE 2018

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) assainissement non collectif 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée a été présenté à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve ledit rapport.

2019-D-98 NUMEROTATION RUE DU PRIEURÉ / DENOMINATION DES NOUVEAUX LOGEMENTS VENDEE HABITAT

Le numérotage constitue une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Il convient donc de numéroter les bâtiments rue du Prieuré comme suit :

- 2 rue du Prieuré pour l'ancien dépôt bibliothèque départementale
- 4 rue du Prieuré pour la bibliothèque
- 10 rue du Prieuré pour le restaurant scolaire.

Suite à la construction de 6 logements de Vendée Habitat, le conseil municipal décide de dénommer cet ensemble « Résidence du Prieuré » et d'attribuer les numéros suivants :

- 6, 6 bis, 6 ter et 8, 8bis, 8ter résidence du Prieuré, rue du Prieuré.

2019-D-99 PARTICIPATION DE L'OCCE (OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE) DE LUÇON AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES AUX ELEVES EN DIFFICULTES (RASED) A L'ECOLE PUBLIQUE

Les communes de Chaillé les Marais, le Gué de Velluire, la Taillée, l'Ile d'Elle, Ste Radégonde des Noyers, Vouillé le Marais étaient rattachées au RASED de Luçon jusqu'à l'année dernière, ce dernier étant géré par l'OCCE de Luçon.

L'OCCE a reçu de ces communes des participations financières à hauteur d'un euro servant à financer les équipements du RASED de Luçon.

Il convient donc qu'une participation financière soit reversée par l'OCCE à la commune de Mouzeuil Saint Martin dans le cadre de la création du RASED sur notre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix POUR:

Accepte le versement d'une aide financière de l'OCCE de Luçon dans le cadre de la création du RASED sur la commune.

2019-D-100 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SARL HAMON BRETHES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur et Madame HAMON, boulangers sur la commune, ont pour projet l'installation d'un distributeur de pain sur le domaine public en janvier 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur et Madame HAMON, boulangers, à installer une machine à pain au 33 rue Louis Appraillé,
- Rappelle que les travaux de scellement de la machine à pain et le coût des consommations électriques seront à la charge de Monsieur et Madame HAMON,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public entre la collectivité et Monsieur et Madame HAMON à compter du 1^{er} janvier 2020.

2019-D- 101 CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT DU PATRIMOINE

Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, il convient de créer un emploi de bibliothécaire à temps non complet soit 17H30 par semaine à compter du 6 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi d'adjoint du patrimoine permanent à temps complet non complet (17h30 hebdomadaires) à compter du 6 décembre 2020, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine filière culturelle.

2019-D-102 ADMISSION EN NON-VALEUR

VU la présentation de demandes en non-valeur déposée par Madame BILLE Chantal, Trésorier-receveur municipal de Luçon,

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes présentée par Madame BILLE Chantal - Trésorier-receveur municipal - pour un montant global de 643.36 €, un mandat sera émis à l'article 6541 sur le Budget principal.

2019-D-103 EFFACEMENT D'UNE DETTE SUITE A LA DECISION DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE LA VENDEE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve l'effacement de la créance suscitée d'un montant de 149.50 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542 « Créances éteintes »

2019-D-104 LOYERS COMMUNAUX

Madame le Maire signale au Conseil qu'il y aurait lieu, conformément à son contrat de location, de revoir le loyer de Madame Line ARRIVE.

Madame le Maire propose d'augmenter ce loyer de 1.20 % conformément à l'indice de référence des loyers du troisième trimestre 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le loyer de Madame Line ARRIVE à 484.97 € à partir du 15 octobre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion de Conseil le 5 décembre 2019 à 20h00.

Madame le Maire a présenté au conseil municipal le guide « Les maires et la sécurité routière : 8 leviers pour agir » consistant à améliorer la sécurité des citoyens. Madame le Maire propose que la commune de Mouzeuil s'engage dans cette action. Après discussion et échanges, le conseil municipal a accepté la signature de la charte « Les collectivités territoriales s'engagent pour la sécurité routière en Vendée » entre la commune de Mouzeuil et la Préfecture et a désigné Monsieur François MATUSIAK comme référent sécurité routière.

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 7 novembre 2019 à la porte de la Mairie, Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,
le 7 novembre 2019
Le Maire
Anne-Marie COULON

